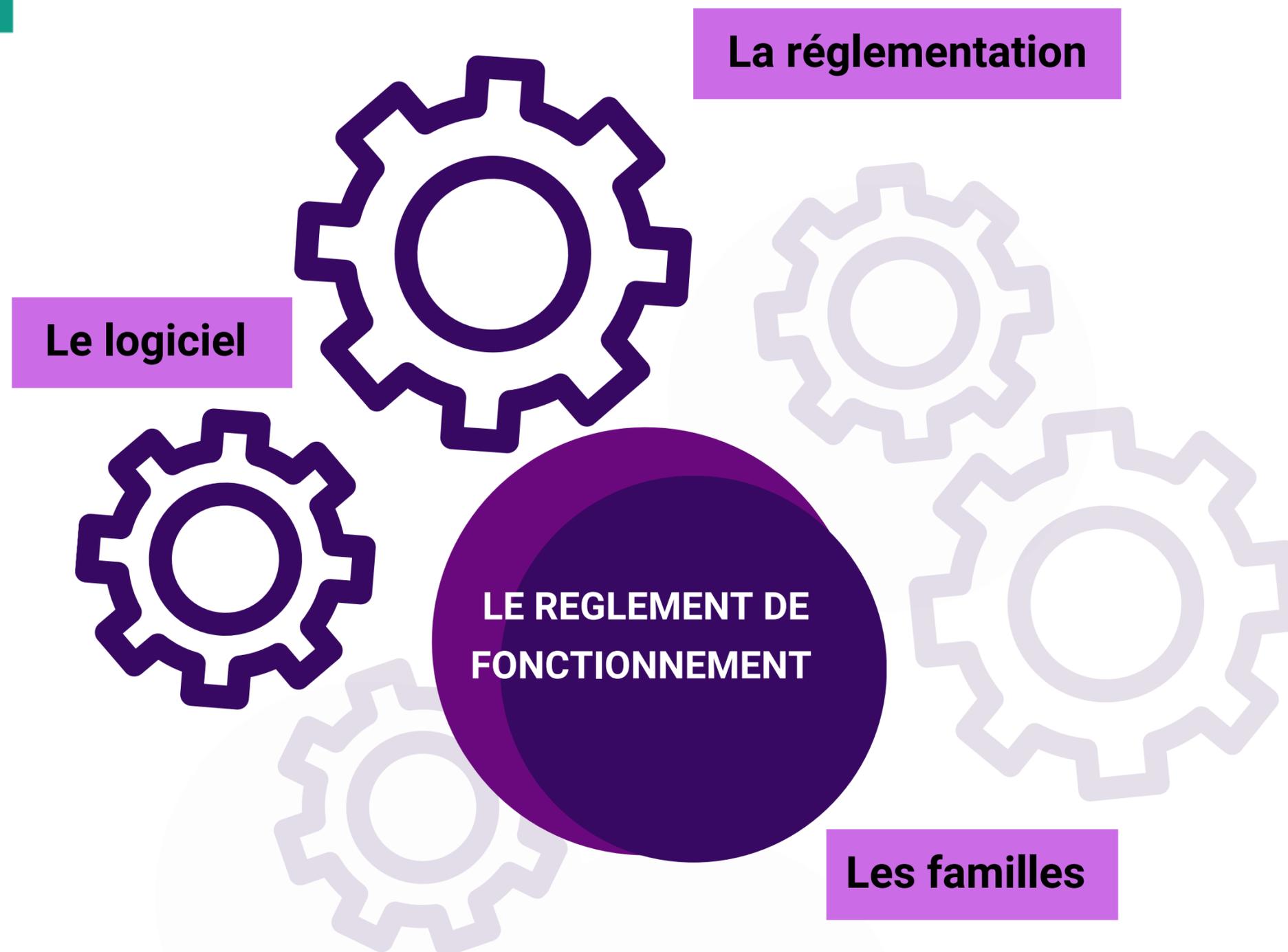


# Le règlement de fonctionnement (Eaje)



- Il décrit l'ensemble du fonctionnement de l'équipement.
- Sa mise en application est intégrée dans le logiciel.
- Il est soumis pour validation à la Caf.
- Il doit être transmis à la Caf dès lors qu'il y a un changement.